

## ABONNEMENTS

## SUISSE

1 an . fr. 5.—  
6 mois . » 2.50  
3 mois . » 1.25  
1 mois . » 0.45

ÉTRANGER  
Le port en sus.

## ANNONCES

10 centimes la ligne ou son  
espace

Offres et demandes d'emplois,  
gratuites pour tous les abonnés

Les PETITES ANNONCES au-  
dessous de 6 lignes, 75 centimes pour  
trois insertions.

# LA SENTINELLE

ET LE  
COURRIER  
JURASSIEN

JOURNAL ÉCONOMIQUE & SOCIAL  
ORGANE DU PARTI SOCIALISTE

PARAISANT A LA CHAUX-DE-FONDS LE MERCREDI ET LE SAMEDI

Rédaction : Rue de la Serre 35 a, LA CHAUX-DE-FONDS  
Administration : H. MESSEILLER, Moulins 27, NEUCHÂTEL

L'effort continu de tous les Camarades peut seul procurer à la Presse socialiste la place qu'elle doit occuper pour le triomphe de la cause du faible.

## A NOS LECTEURS

La **SENTINELLE** sera adres-  
sée gratuitement, dès ce jour à fin  
décembre, à tout nouvel abonné  
pour 1905.

Ouvriers, soutenez le journal  
qui défend vos intérêts !

L'ADMINISTRATION.

## L'évolution des Syndicats

On a souvent répété, avec raison,  
que le syndicat est l'embryon de la  
société future, la forme nouvelle de  
vie sociale destinée à remplacer les  
formes anciennes encore existantes et  
qui vont en se décomposant. Pendant  
longtemps cet embryon n'a semblé  
vouloir se développer qu'en étendue,  
en conservant toujours le même car-  
actère simpliste et rudimentaire des  
débutants : un règlement, une cotisation,  
et des tarifs à faire respecter.

C'était peu, pour une organisation  
destinée à remplacer ce que nous  
avons maintenant et résoudre les pro-  
blèmes difficiles qui tourmentent no-  
tre monde.

Mais voici que depuis plusieurs  
années les syndicats perdent peu à  
peu leur caractère de ligues défen-  
sives, leur caractère de conservation  
de l'état actuel, pour prendre un car-  
actère d'offensive et de transforma-  
tion sociale, autrement dit ils devien-  
nent révolutionnaires. C'est en France  
et en Italie surtout qu'on peut le  
constater, chez nous aussi, du reste,  
quoique d'une façon beaucoup moins  
sensible.

Aux débuts, c'est dans le mouve-  
ment politique surtout que devait se  
manifester le caractère révolutionnaire  
des aspirations ouvrières. Cela tout  
naturellement par tradition, parce que  
les dernières révolutions, celles de la  
bourgeoisie, se sont accomplies par  
les transformations du pouvoir poli-  
tique. Aussi, à ses débuts, le mouve-  
ment ouvrier a-t-il été presque par-  
tout essentiellement un mouvement  
politique.

Mais si un tel mouvement avait été  
suffisant pour assurer le triomphe de  
la bourgeoisie, il fallut reconnaître  
bientôt qu'il était parfaitement insuffi-  
sant pour assurer le triomphe du pro-  
létariat.

L'exercice des droits électoraux ne  
suffit pas à lui seul à former des tra-  
vailleurs au rôle qui les attend dans la  
société de demain et si cet exercice  
peut provoquer un jour la chute des  
gouvernements bourgeois, il est inca-  
pable d'organiser le travail; ce der-  
nier rôle incombe avant tout aux or-  
ganisations professionnelles.

L'importance du mouvement politi-  
que est donc allée en diminuant rela-  
tivement à celle du mouvement syn-  
dical. L'œuvre d'éducation et de pro-  
pagande accomplie par l'agitation poli-  
tique a fini par faire pénétrer la se-  
mence communiste dans les syndicats  
et comme une graine qui rencontre le  
sol qui lui convient, elle pousse main-  
tenant là beaucoup plus vigoureuse  
que sur le terrain politique.

Cette pénétration des idées socia-  
listes dans les syndicats a donné im-  
médiatement un caractère très révo-  
lutionnaire à ces organisations; les der-  
nières grèves, celle des cent villes  
italiennes en particulier, le témoi-  
gnent. Elles le deviendront, comme  
on peut le prévoir, toujours davantage  
et il est fort à craindre qu'à l'heure  
qu'il est, la bourgeoisie au pouvoir  
n'ait déjà manqué l'heure des réfor-  
mes progressives qui eussent évité à  
notre société de trop rudes secousses.  
Il y a cinq ou dix ans, il eut été en-  
core temps, peut-être, car à cette  
époque les masses ouvrières organi-  
sées ne cherchaient encore que  
dans des réformes partielles, des  
remèdes à leurs maux. Mais, d'une  
part, on les a, dès lors, trop ber-  
nées avec toutes espèces de promesses  
sans jamais rien leur accorder, pour  
qu'elles espèrent toujours en des ré-  
formes, et d'autre part, le véritable  
moyen, la prise de possession des ins-  
truments de production, commence à  
leur apparaître trop clairement pour  
qu'elles ne tentent pas de le mettre à  
exécution.

Lorsque le prolétariat verra jour  
un peu dans tous les pays, il ne sera  
plus possible de lui faire prendre pa-  
tience longtemps. C'est ce qu'on ne  
veut absolument pas voir parmi les  
classes dirigeantes.

C. NAINE.

## Un programme réformiste

Les réformistes, c'est entendu, sont  
des sortes de pleutres temporisateurs et  
embourgeoisés.

Un coup d'œil sur le programme que  
Jaurès a développé en septembre à Car-  
maux, nous semble cependant pas mal  
précis et courageux. Il vaut la peine de  
s'y arrêter.

Jaurès demande qu'aux élections de  
1906 l'attention du suffrage universel  
puisse être appelée sur les questions  
économiques et sociales suivantes : na-  
tionalisation des chemins de fer, des  
mines, des assurances, des raffineries,  
des grandes meuneries, avec participa-  
tion des organisations ouvrières et pay-  
sannes à la gestion des services publics  
industriels; utilisation des forces hydrau-  
liques naturalisées pour la création d'u-  
sines sociales et coopératives; extension  
du droit des communes en ce qui tou-  
che la municipalisation des services

capitalistes d'eau, d'éclairage, de trans-  
ports, etc., institution par la loi de la  
participation aux bénéfices avec attrib-  
tion des bénéfices aux collectivités et  
organisations ouvrières; attribution obli-  
gatoire de parts d'actions et de com-  
mandite aux organisations ouvrières  
pour introduire le prolétariat organisé  
dans le contrôle de la production; ac-  
quisition par l'Etat de vastes domaines  
qu'il affermera à des conditions modé-  
rées à des syndicats de travailleurs  
agricoles; nouvel effort pour se rappro-  
cher de la journée de huit heures et  
assurance sociale contre le chômage  
par l'administration combinée de l'Etat,  
des communes et des Bourses du Tra-  
vail; développement de la législation  
internationale du travail; représentation  
des organisations ouvrières dans les  
commissions chargées de veiller à l'ap-  
plication des lois et règlements d'hy-  
giène, notamment en ce qui concerne la  
salubrité des logements; extension de la  
politique d'arbitrage international et né-  
gociation avec les peuples voisins pour  
réduire simultanément les charges mi-  
litaires; réduction à un an du service  
militaire égal pour tous, avec dimi-  
nution du nombre des unités; extension  
de la réforme fiscale par une applica-  
tion plus large de l'impôt progressif sur  
le revenu et de l'impôt progressif sur  
l'héritage.

## Une colonie communiste

— SUITE ET FIN —

A trois cents mètres du groupe prin-  
cipal de maisons, au milieu de la ver-  
doyante plantation de cannes à sucre,  
s'élève un bâtiment construit en bois,  
très solide, de 60 pieds de long sur 40  
de large et 24 de haut. C'est le centre  
de l'activité industrielle de la commu-  
nauté. Ce bâtiment renferme les divers  
ateliers où travaillent les menuisiers,  
les charpentiers, les tourneurs, les frai-  
seurs, les cordonniers même, dont les  
différents engins sont actionnés par  
une machine à vapeur d'une force de  
quatorze chevaux. Là aussi se manipu-  
lent la canne à sucre et le tabac; le  
sucre, d'ailleurs, est raffiné dans une  
petite construction adjacente, qui voisine  
avec une forge de dimension restreinte.  
Le sucre est entreposé à l'étage supé-  
rieur de ce bâtiment. Pratiquement,  
dans ces ateliers, on est parvenu à fa-  
briquer et à confectionner tout ce qui  
est nécessaire aux besoins tant des  
membres de *Cosme* que de l'entreprise  
elle-même, aussi bien au point de vue  
alimentation qu'au point de vue cons-  
truction et instruments de travail : sucre  
en pains ou en morceaux, pains de  
maïs, objets de mobilier, outils en fer  
ou en bois, ustensiles de cuisine, char-  
rettes, souliers, etc.

Le lait, les légumes, la viande et les  
œufs sont distribués à chacun littérale-  
ment « selon ses besoins ». Quand le  
lait et les œufs se font rares, on les ré-  
serve aux enfants, aux femmes et aux  
vieillards. Les fruits sont si nombreux  
que chacun prend ce qu'il désire.

De mai à décembre, on trouve partout  
des oranges; tout près du village, un  
petit bois de 1500 orangers et citronniers  
offre ses fruits dorés à la « consomma-  
tion » des colons de Cosme. Ce fait à  
part, on doit se souvenir que l'oranger  
est au Paraguay ce que la datte est à  
l'Arabie.

En ce qui concerne les autres pro-  
duits nécessaires à l'alimentation (arti-  
cles d'épicerie, par exemple), d'utilité  
générale (savon, etc.), d'entretien (vê-  
tements, objets mobiliers, outils) ou même  
d'agrément (tabac, etc.), chaque habitant  
adulte de Cosme possède un crédit ou-  
vert d'un dollar et demi (Sept francs et  
demi de notre monnaie, mais les objets  
sont comptés à très bas prix à Cosme)  
par semaine à la caisse centrale. Est  
considérée comme adulte toute personne  
ayant dépassé quinze ans. Les enfants  
au-dessous de cinq ans ont droit au  
quart de la somme allouée, ceux de cinq  
à dix ans à la moitié, ceux de dix à  
quinze ans aux trois quarts.

Pour obtempérer aux exigences des  
autorités paraguayennes, les habitants  
de Cosme ont constitué un conseil d'ad-  
ministration comprenant un président,  
trois membres et un administrateur in-  
dustriel élus pour un an et qui se réu-  
nissent chaque semaine. On droit de  
vote tout membre effectif au-dessus de  
21 ans, à l'exception des femmes mariées  
qui perdent leur droit de vote en se  
mariant.

On ne devient « membre effectif » de  
Cosme qu'après un stage d'un an au  
moins. Lorsque le nombre des stagiai-  
res dépasse quatre, ils ont droit à un  
membre consultatif au sein du conseil  
d'administration.

Aucun des habitants de Cosme ne  
paye de loyer ni d'impôts. Le bois à  
brûler abonde.

L'instruction est donnée gratuitement.  
La bibliothèque est ouverte gratuitement  
à tous et gratuits aussi sont les médi-  
caments, les ports des lettres et la lu-  
mière.

Le bétail et les chevaux sont de piètre  
qualité, comme partout au Paraguay,  
qui possède une race de ruminants dé-  
fectueuses. Les transports sont faits par  
de jeunes bœufs.

Les forêts environnantes fournissent  
du bois de bonne qualité. Les bûche-  
rons et scieurs de Cosme en ont déjà  
travaillé trente espèces différentes. On  
le transporte à la gare la plus proche  
où il trouve un écoulement facile; la  
République Argentine consommant tout  
le bois qu'exporte le Paraguay et pou-  
vant en importer le double. Une preuve  
de la réussite de Cosme, me semble-t-  
il, c'est la diversité des récréations aux-  
quelles se livrent ses habitants. Grande  
salle de danse. Beaucoup de musique.  
Chasse, pêche, canotage, croquet. On  
essaye même du théâtre et des acteurs  
de bonne volonté se sont hasardés à  
jouer du Shakespeare sur une scène  
rustique. Ces représentations d'amateurs  
sont très goûtées de leur public spé-  
cial. Tout cela ne fait pas négliger  
l'instruction, nous l'avons vu, et la bi-  
bliothèque contient 2000 volumes.

Le gouvernement du Paraguay a été si satisfait des résultats obtenus, qu'il a libéré Cosme de tout engagement financier en concédant gratuitement à ses habitants le terrain qu'il leur avait d'abord vendu; c'est ainsi qu'il a fini par leur faire remise des annuités. Il s'est aperçu bien vite qu'il avait à faire à des « camarades » probes, industrieux et courageux, qui ont su éviter les écueils des tentatives similaires et mettre en valeur des terrains que personne ne songeait à défricher.

## A propos des expulsions

A la suite des expulsions faites après la grève des ouvriers maçons et manoeuvres à La Chaux-de-Fonds, l'Union ouvrière de notre ville adressait au Conseil fédéral la lettre suivante :

*Tit. Conseil fédéral, Berne.*

Tous les ouvriers syndiqués de La Chaux-de-Fonds (comptant plus de 2200 membres), par l'organe de leurs Comités respectifs, vous prient de bien vouloir les renseigner sur la question suivante :

En date du 13 août écoulé, vous avez expulsé plusieurs ouvriers italiens qualifiés « anarchistes » et qui, selon les constatations du gouvernement de notre canton, auraient excité les ouvriers à des actes de violence et rendu la grève de La Chaux-de-Fonds dangereuse pour l'ordre public.

En date du 20 août, vous expulsiez de nouveau un ouvrier italien, E. Leporoni, à Neuchâtel, parce qu'« agitateur anarchiste ».

Pour éviter toute équivoque et toute récrimination inutile dans la presse ou ailleurs, voudriez-vous nous dire :

1° Qui doit être considéré comme anarchiste à votre point de vue, en d'autres termes : Quelle est la définition légale de l'anarchiste ?

2° De quels actes l'individu, reconnu anarchiste par les autorités, doit-il s'abstenir ?

En outre, ces renseignements fournis, nous aimerions qu'on nous dise en quoi les citoyens qui ont fait l'objet des expulsions mentionnées plus haut étaient anarchistes, et lesquels de leurs actes constituent des actes de violence et d'excitation dangereux pour l'ordre public.

Ces renseignements permettront à chacun de savoir quelles opinions et quels actes peuvent faire tomber sous le coup de mesures d'expulsion.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

*Au nom de l'Union ouvrière :*

Le Secrétaire, Le Président,  
Gustave PINGEON. Marcel GRELLET.

A la réception de cette lettre, le Conseil fédéral a répondu :

Berne, le 30 septembre 1904.

*A l'Union ouvrière  
de La Chaux-de-Fonds.*

Messieurs,

Le Conseil fédéral nous a chargés de vous informer que, dans sa séance de ce jour, il a pris connaissance de la lettre que vous lui avez adressée à la date du 21 courant et par laquelle vous le priez, à l'occasion des expulsions prononcées récemment contre des étrangers qui avaient leur domicile dans le canton de Neuchâtel, de vouloir bien vous faire connaître :

1° Qui doit être considéré comme anarchiste au point de vue des autorités fédérales;

2° De quels actes doit s'abstenir l'individu reconnu anarchiste par les autorités.

Le Conseil fédéral ne juge pas à propos de répondre en détail aux différents points de votre lettre. Il se borne à vous faire savoir qu'il a prononcé, en vertu de l'article 70 de la Constitution fédérale, les expulsions d'étrangers dont vous parlez. Il ne manquera pas de donner connaissance des faits aux Conseils législatifs de la Confédération dans son rapport de gestion et de leur communiquer, autant qu'il sera nécessaires, les raisons des mesures qui ont été prises.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

*Au nom de la Chancellerie fédérale  
suisse :*

LE CHANCELIER DE LA CONFÉDÉRATION.

Le Conseil fédéral n'ayant pas jugé à propos de répondre d'une façon satisfaisante à la lettre que l'Union ouvrière lui adressait, nous espérons, comme les chambres sont réunies actuellement, qu'un de nos députés interpellera afin d'obtenir les explications qui ont été refusées à l'Union ouvrière.

Au nom de la Commission politique :

*Le Président.*

## Monde ouvrier

**LE LOCLE.** — Le personnel ouvrier de la fabrique H. Moser & Co, au Locle, qui possédait depuis plus de vingt ans la journée de dix heures, a été avisé par la direction qu'à partir de samedi 3 décembre, la fermeture des ateliers aurait lieu à six heures en hiver et à cinq heures en été, ce qui porte la journée de samedi à huit heures et demie de travail, et cela sans aucune déduction de salaire.

L'initiative qu'a prise M. Rosselet, directeur de la maison H. Moser & Co, est tout à son honneur, et il mérite les félicitations de tout le personnel qui a l'avantage d'être sous ses ordres.

**MUNICH.** — D'après le recensement officiel des sans-travail fait dimanche dernier, le nombre de ceux-ci est actuellement de 6900 à Munich.

**IRLANDE.** — La famine commence à sévir en Irlande, où la récolte des pommes de terre a été nulle, principalement dans la partie occidentale. Un grand nombre d'indigents envahissent les villes; les trois cinquièmes des enfants se rendent à l'école sans avoir mangé; la plupart tombent d'inanition.

## Soyons solidaires

Lors de la récente grève des graveurs et guillocheurs, un certain nombre de listes de souscription furent envoyées par les soins du comité central et de l'Union ouvrière, aux différentes associations ouvrières de la région horlogère. Beaucoup de ces listes nous sont revenues couvertes de signatures et cet appui financier permit aux grévistes de continuer la lutte dans des conditions favorables jusqu'au résultat final que nous connaissons tous. Cependant, malgré les appels aux camarades, malgré les avis dans les journaux, bon nombre de listes ne nous sont pas encore parvenues, ce qui est très ennuyeux pour le contrôle des caissiers. Aussi nous invitons tous les camarades, possesseurs de ces dites listes de nous les envoyer, remplies ou sans signature aucune. Ceci est une mesure d'ordre, une mesure que nous voudrions voir mieux comprise par ceux qui sont à la tête d'organisations et à qui nous nous adressons pour organiser les collectes dans leur groupement respectif.

Camarades, veuillez donc prendre bien à cœur les paroles ci-dessus et si jamais un nouveau conflit éclate que les possesseurs de listes fassent leur devoir de solidarité, en en prenant la responsabilité, en les faisant circuler et en se chargeant de les faire rentrer dans le délai fixé. Tout ceci n'est pas bien difficile, ni bien onéreux; un peu de bonne volonté suffit et cela décharge énormément ceux qui s'occupent de la comptabilité si pénible d'une grève. Cela vaut mieux encore que d'imiter l'exemple de ce président de la section des chauffeurs et mécaniciens de la Fédération des cheminoux en notre ville, qui nous a renvoyé les listes sans les avoir montrées à qui que ça soit, et sur lesquelles ses enfants ont gribouillé leurs devoirs d'école.

Malgré l'éloignement étrange qui sépare les sections de cheminoux, isolées dans leurs fédérations, de notre Union ouvrière, nous doutons fort que les employés des chemins de fer aient tous la

même mentalité que le président en question et nous laissons le soin à ceux d'entre eux qui liront ces lignes, d'apprécier sa conduite. Nous faisons également le vœu que se discute, dans leurs groupements, la question d'un rapprochement avec l'Union ouvrière, car salariés de compagnies ou de l'Etat, ou salariés de patrons, nous avons tous les mêmes intérêts à défendre.

*Commission de rédaction  
de l'Union ouvrière.*

## Mouvement ouvrier

### France

**Grèves agricoles.** — Une grève générale agricole vient d'éclater dans le midi de la France. Voici le texte de la proclamation de grève élaboré par le Comité fédéral de la grève :

Le Comité fédéral des Travailleurs agricoles du Midi, dans sa séance du 1er décembre, tenue à l'hôtel de ville de Narbonne, vient de prendre une mesure des plus graves; la grève générale corporative, à l'heure actuelle, embrasse toutes les organisations terriennes ayant répondu favorablement au questionnaire à elles adressé.

Ce n'est qu'après avoir longuement mûri cette détermination qu'après enquête sérieuse sur la mentalité des syndicats, que le Comité a décrété la grève.

Réduits au chômage le plus intense de par la mauvaise volonté patronale pour les uns, subissant des salaires dérisoires pour les autres, la majeure partie des ouvriers agricoles, acculée par les vexations répétées, a affirmé hautement ses droits à l'existence et son désir de briser toutes entraves à son émancipation.

Le Comité compte sur l'esprit de discipline qui anime les travailleurs de terre pour mener à bien la lutte contre le patronat et relever la dignité de la corporation.

Actuellement, la grève s'étend aux régions de l'Hérault et de l'Aude. Elle comprend notamment les travailleurs agricoles de Carcassonne, de Béziers, de Montpellier, de Perpignan et de Narbonne.

Le Comité fédéral, établi en permanence à la Mairie de Narbonne, y restera jusqu'à la fin du conflit et s'efforcera d'assurer l'homogénéité du mouvement. Il a envoyé à tous les syndicats fédérés des instructions sur la manière la plus efficace de mener à bien l'œuvre entreprise. Il recommande la plus stricte discipline. Le soin est laissé à chaque syndicat d'apprécier les concessions à faire suivant le milieu et les circonstances. Mais on ne doit pas céder sur trois points : l'heure à 50 centimes, minimum de six heures, suppression du forfait. De plus, on doit demander que, sur chaque chantier, les ouvriers syndiqués soient admis à raison de 80 0/0 au moins. Un rapport journalier doit être adressé par chaque syndicat au Comité central et ne devra reprendre le travail, sans avoir préalablement pris l'avis du Comité central.

**Les ouvriers papetiers de Saint-Junien.** — La grève des ouvriers papetiers de Saint-Junien qui dure depuis 37 jours continue. Des dragons et des gendarmes sont sur les lieux.

Dimanche, à la suite d'une réunion, une manifestation a eu lieu, au cours de laquelle une collision s'est produite. Quatre grévistes et deux dragons ont été légèrement blessés.

**Les ouvriers cartonnières de Lyon.** — A la suite de la mise à l'index d'une maison de cartonnières, les patrons cartonnières ont décidé de fermer leurs ateliers pour se solidariser avec la maison visée par la chambre syndicale ouvrière. La fermeture des ateliers a été générale hier matin. Dans l'après-midi, une entrevue a eu lieu entre les patrons et les ouvriers pour hâter la solution du conflit.

## Chronique Jurassienne

**Saint-Imier.** — A propos de l'Union ouvrière. — Estimant avoir une toute autre besogne à accomplir que de répondre à toutes les vilénies contenues dans l'article publié à notre égard dans la *Sentinelle* du 3 décembre au sujet de la fondation de l'Union ouvrière dans notre ville, nous remercions néanmoins la rédaction du journal qui a su apprécier la valeur d'une Union ouvrière sans s'occuper des personnes qui y figurent.

Quant aux épithètes dont nous gratifient ces « quelques ouvriers », à notre point de vue, elles s'appliquent très bien à nos calomnieux, si nous avons bien compris le sens de cette correspondance.

Non! vraiment, toute personne tant soit peu pourvue de logique remarquera facilement la haine contenue dans l'article en question, car c'est peu porter de bonne foi au mouvement ouvrier, que de calomnier injustement ceux qui se fendent en quatre pour la défense des intérêts de leurs semblables.

Quand à nous, cela ne nous empêchera pas de poursuivre le travail commencé.

*Les initiateurs pour la  
fondation de l'Union ouvrière  
à Saint-Imier.*

**Porrentruy.** — Environ cent vingt citoyens avait répondu à l'appel de l'Union ouvrière, dimanche dernier, à l'Hôtel-de-Ville, à l'occasion de la conférence de Victor Snell, journaliste à Genève.

Notre camarade genevois s'est acquitté de son mandat avec une rare connaissance en la matière. Pendant près de 1 1/2 heure il a tenu l'auditoire tout entier comme suspendu à ses lèvres.

Par une diction très facile, une foule d'arguments frappants, il a défini ce que devait être le socialisme.

Aussi c'est avec des tonnerres d'applaudissements que son discours a été terminé.

Le président de l'Union ouvrière, le citoyen Nicol, député, qui avait ouvert l'assemblée, l'a clos en remerciant sincèrement le conférencier émérite et les assistants à la conférence, et en émettant le vœu que les paroles du camarade Snell portent de bons fruits. Il donne rendez-vous à tous les assistants à une prochaine conférence.

En somme, excellente journée pour les socialistes due à notre ami Victor Snell auquel nous adressons encore ici nos plus vifs remerciements.

**Courgenay.** — La conférence organisée par l'Union ouvrière de Porrentruy pour samedi dernier, a réussi au-delà de toutes espérances.

Plus de cent personnes avaient tenu à écouter le citoyen Snell de Genève.

Tout le monde a acclamé de vive voix l'éloquente discussion dont nous a charmé l'orateur, et chacun regrettait que les conférences de ce genre soient si rares à Courgenay.

Il ne s'est trouvé — paraît-il — qu'un grincheux en la personne d'un instituteur nommé Ritzenthaler, qui n'aime pas les socialistes, oh mais pas du tout; lui seul a marmotté entre ses lèvres de Crésus des reproches à l'adresse des socialistes.

Si les socialistes arrivaient au pouvoir, disait-il, si les renseignements qu'on nous donne sont exacts, il n'y aurait plus de lendemain, une goutte d'eau au village, tout serait saccagé, et patati et patata. Il y en avait aussi long que ça.

Pauvre homme, quelle mentalité, quel éducateur!!!

Pauvres gens de Courgenay, va!

## Ouvriers!

**Ne buvez plus de bière CHOQUARD, aussi longtemps que ce patron n'aura pas accepté le tarif que lui ont présenté nos camarades, les ouvriers brasseurs.**



# Cessation de Commerce

## MAGASINS du PRINTEMPS — GRANDE LIQUIDATION —

Tout le monde est étonné du **BON MARCHÉ** avec lequel on peut se vêtir cette saison. Personne ne se plaint, la réduction étant colossale.

Il n'est plus envoyé de choix à domicile. --- La vente a lieu exclusivement au comptant.

254

Cafés verts, cafés torréfiés  
francs de goût, à

**LA VILLE DE RIO**

GRENIER 5  
derrière 24  
l'Hôtel judiciaire

Chocolats, cacao, biscuits, thés,  
prix avantageux à

**LA VILLE DE RIO**

GRENIER 5  
derrière 24  
l'Hôtel judiciaire

AVIS

**J.-E. Beaujon**

Gros VINS Détail  
La Vente à l'emporté  
est transférée  
au Magasin : 5, rue Neuve, 5  
(Passage du Centre, maison Roulet-Donillot)  
de même que le BUREAU.  
— Téléphone —  
Excellents VINS de TABLE  
depuis 35 cent. le litre. 10  
Vins fins - Paniers assortis  
Maison de confiance fondée en 1860

AVIS

**Botte d'Or**

6, rue du Stand, 6  
A LA CHAUX-DE-FONDS  
on fait les meilleurs  
Ressemellages cousus  
pour Messieurs à Fr. 3.50  
pour Dames à Fr. 2.50

Maison principale à Neuchâtel  
Rue du Seyon  
INSTALLATION ÉLECTRIQUE  
Se recommande, 160  
(H 4304 N) H. BAUM.

Cigares  
200 Vevey courts fr. 2.10  
200 „ sup. 2.30  
200 Rio-Grande 2.50  
200 Flora-Brésil 3.25  
200 Alpenrose-Edelweiss 3.45  
200 Louisiana 4.80  
100 Petits exquis 2.40  
100 Herzog à 5 cent. 3.—  
100 Tip-Top à 5 cent. 3.10  
100 „ à 7 cent. 3.89  
100 Havanes à 10 cent. 5.50  
100 „ à 15 cent. 7.50  
500 Cigarettes turques 4.50  
125 Bisago-Chiasso 3.25  
CERTLY & BETTEX, Boswil.  
Grande maison d'importation. 204

XXXXXXXXXX

À la  
**Concurrence**

GRAND MAGASIN  
DE  
**CHAUSSURES**

V<sup>ve</sup> F. Baumann  
Balance N° 4 213  
XXXXXXXXXX



M.-L. Aufranc-Hofmann  
Médecin-Dentiste (Diplôme fédéral)  
prévient l'honorable public qu'il  
sera chaque lundi à l'Hôtel  
de Tempérance, rue Dan. Jean-  
richard 33, et à Neuchâtel,  
chaque mardi, rue des Beaux-  
Arts 9, chez M<sup>me</sup> Meylan. 46

### Bibliothèque des Jeunes ILLUSTRÉE

à fr. 3.— le volume

**TROIS MOIS SOUS LA NEIGE**  
par J.-J. PORCHAT

**La Jeunesse de Simone**  
par YOLANDE

**LE ROBINSON NEUCHATELOIS**  
par MAX DIACON

**L'Ours et l'Ange**  
par J.-J. PORCHAT

**LE PETIT BOB**  
par G. ROUSSELOT

Format in-8. — Reliure riche. — Tranches dorées.  
En vente dans toutes les librairies  
H. MESSEILLER, imprimeur-éditeur, Moulins 27  
NEUCHÂTEL

Qui tient  
à acheter de la chaussure vraiment bon marché  
doit faire ses commandes chez

**H. Brühlmann-Huggenberger**  
à Winterthur.

Marchandise à prix réduits  
étonnants sera offerte.  
Ne tient que des articles  
très bons et solides  
Pantoufles pour dames, canevas, avec 1/2 talon, N° 36-42 Fr. 1.80  
Souliers de travail pour dames, solides, cloués, „ 36-42 „ 5.80  
Souliers de dimanche pour dames, élégants, garnis, „ 36-42 „ 6.50  
Souliers de travail pour hommes, solides, cloués, „ 40-48 „ 6.50  
Bottines p<sup>r</sup> mess., hautes, av. croch., cl., solides, „ 40-48 „ 8.—  
Souliers de dimanche p<sup>r</sup> mess., élégants, garnis, „ 40-48 „ 8.50  
Souliers pour garçons et fillettes, „ 26-40 „ 3.50  
De nombreuses attestations pour envois en Suisse et à l'étranger.  
Envoi contre remboursement. — Echange franco  
450 articles divers. — Le Catalogue illustré sera envoyé à tout le  
monde qui en fera la demande. [Za 3005 g] 256

**Cartes de visite depuis fr. 1.50 le cent**  
à l'imprimerie H. MESSEILLER, Moulins 27, Neuchâtel.

**HUTMACHER-SCHALCH**  
Rue du Parc, 61 LA CHAUX-DE-FONDS 61, rue du Parc

Fabrique de Drapeaux et Ecussons  
VENTE Décorations pour Salles LOCATION

**Tapis à jouer**  
pour Familles, Hôtels, Cercles, Restaurants, etc.  
Le Tapis à jouer, Brevet + 18774, se recommande  
de soi-même par sa propreté, le maintien des cartes,  
sa solidité et son élégance. Ne glisse pas, ni sur les  
tables de marbre, ni sur les dalles polies.  
Adopté par tous ceux qui en ont fait l'essai. 8  
La pièce, fr. 8.50 franco contre remboursement

### Maisons recommandées

**LA MÉNAGÈRE** Société coopérative d'approvisionnement,  
Rue de la Serre, n° 43. Marchandises de première  
qualité. Denrées coloniales, Farines, Charcuterie, etc. 179

**GERGLE OUVRIER**, Serre, 35 a. Ancienne Synagogue. —  
Excellents vins. Bière de la Brasserie Ulrich. — TÉLÉPHONE. 6

**J. NAPHTALY** 35 francs seulement le meilleur Complet pour  
hommes, comme le meilleur pardessus et manteau  
officier. 21

**PHARMACIE CENTRALE** Charles Béguin, Rue Léopold-Robert, 16, La Chaux-de-Fonds. — Pré-  
paration des ordonnances médicales. — Spécialités. — Eaux miné-  
rales — Articles de pansements 25

**JEAN WEBER**, Rue Fritz-Courvoisier, 4, La Chaux-de-  
Fonds. — Denrées coloniales, Vins et Liqueurs,  
Farines, Sons et Avoines, gros et détail. 14

**BRASSERIE DE LA GOMÈTE**, Ulrich Frères. — Bière,  
faits et en bouteilles. 16

**L. BANDELIER** Magasin de l'Ouest. Tissus, Confections. —  
Marchandises de confiance. Prix avantageux. 94

**S. BRUNSCHWYLER**, Serre, 40. — Installation d'eau et  
Potagers et réchauds en magasin. Devis gratuit sur demande. 13

**GRAND BAZAR DU PANIER FLEURI** Spécialité d'Articles  
mortauires en tous  
genres. 12

**A. JEANNET** Banque fédérale, Chaux-de-Fonds. — Looie. —  
Tissus, Confections. Vente au comptant avec  
répartitions. 74

**WILLE-NOTZ**, Denrées coloniales. Vins et Spiritueux. Farines,  
Avoines, Mercerie, Laines et cotons. 15

### LA CAISSE D'ÉPARGNE DE NEUCHÂTEL

Fondée en 1812  
reçoit des dépôts de 1 à 700 francs par an, jusqu'à concurrence de 3000 francs  
Intérêts bonifiés 4 0/0  
Montant des dépôts au 31 décembre 1903 : Fr. 44.676.497.78  
Dès et y compris le 31 décembre 1904, le montant maximum  
des livrets est reporté de Fr. 3000 à Fr. 4000, avec la  
réserve toutefois que cette augmentation de mille  
francs ne pourra résulter que de la capitalisation des  
intérêts. En conséquence et comme précédemment, il ne sera  
reçu aucun versement en espèces sur les livrets atteignant déjà  
la somme de Fr. 3000; par contre, les déposants ne seront  
plus astreints au retrait des intérêts de leurs dépôts qu'une fois  
que ceux-ci dépasseront le chiffre de Fr. 4000. (H 5311 N)  
SIÈGE PRINCIPAL : Neuchâtel, Place Purry, 4.  
AGENCES : Chaux-de-Fonds, Léopold-Robert 31; Locle, Grand'-  
rue 16, et dans les principales localités du Canton. 200

Papiers d'enballage en gros à la Papeterie Messeiller, Neuchâtel

### Banque Cantonale Neuchâteloise

Le Conseil d'administration, dans sa séance de ce jour, a fixé  
comme suit le taux d'intérêt des billets de dépôt délivrés par la  
Banque :  
à 30 jours de vue . . . . . 2 1/2 0/0  
à 3 mois . . . . . 2 1/2 0/0  
à 6 mois . . . . . 3 0/0  
à 12 mois . . . . . 3 1/2 0/0  
à 3 ans, avec coupons d'intérêt annuel 3 3/4 0/0  
à 5 ans „ „ „ 3 3/4 0/0  
Les billets de dépôt sont délivrés pour n'importe quelle somme et  
portent intérêt dès le jour de leur émission.  
Neuchâtel, 28 novembre 1904. Le Directeur,  
257 (H 5884 N) CHATELAIN.

### Au Lion

**G. Stüssi**

10, PLACE NEUVE, 10  
(Maison Grande Confiserie Douillot)

Immense choix de  
**CHAUSSURES**  
QUALITÉ ET PRIX  
★ avantageusement connus ★